



VI. Le développement durable

1. Présentation

Pour accueillir efficacement les navires, Rouen, à l'instar des grands ports d'estuaire comme Anvers, Hambourg, Shanghai, Montréal et bien d'autres, a connu et connaîtra toujours la nécessité vitale d'aménager ses accès nautiques et de disposer d'espaces suffisants pour accueillir des terminaux portuaires et des activités économiques, aujourd'hui et demain.

L'établissement portuaire s'est vu confier par l'Etat, en 1966, de vastes espaces à vocation tant économique que naturelle, qu'il se doit d'aménager de façon équilibrée : développer les activités maritimes et portuaires tout en respectant à l'environnement de ce milieu riche et sensible de la vallée de la Seine, contribuer à la prospérité du pays et de la région tout en améliorant le cadre de vie, bien s'insérer dans son environnement territorial. Autant d'enjeux mobilisateurs.

L'enseignement qui peut être tiré de la longue histoire du port, c'est la volonté de s'inscrire – même si le terme est relativement récent – dans la logique du développement durable.

Les trois piliers du développement durable

L'adoption d'une démarche de développement durable nécessite que les conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque décision soient prises en compte afin de trouver un équilibre entre elles. Il faut à la fois :

- développer la croissance et l'efficacité économique : c'est le **pilier économique**
- satisfaire les besoins humains et répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale : c'est le **pilier social**
- préserver, valoriser, voire améliorer l'environnement et les ressources naturelles pour l'avenir : c'est le **pilier écologique**

Pour ce faire, le port privilégie la réalisation au quotidien d'actions concrètes, ciblées et partenariales en milieu urbain et rural, à l'échelle des territoires concernés : avec les administrations, les collectivités territoriales (Communes, Conseil Général, Conseil Régional), le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Maison de l'Estuaire, la communauté scientifique, les Associations...

Des dispositifs de protection existent (sites classés, inscrits, périmètre de protection des Monuments Historiques) et contiennent d'ores et déjà des prescriptions strictes liées à l'environnement, tant en terme d'insertion dans le site que de qualité architecturale.



VI. Le développement durable

1. Présentation

D'autres protections environnementales ou assimilables, existantes ou à venir, dans les Boucles de la Seine, s'imposent ou s'imposeront au Port Autonome de Rouen comme à tout autre acteur et aménageur : documents d'objectifs NATURA 2000 sur les **ZPS** et **ZSC**, charte du Parc Naturel Régional de Boucles de la Seine Normande, Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine...

D'ores et déjà, chaque année, le Port Autonome de Rouen consacre de 5 à 7 % de son budget d'investissement à des opérations à caractère environnemental ou mixte : actions dans l'estuaire et le chenal, revitalisation du patrimoine portuaire et interface Ville-Port. Avant de détailler, **à titre d'exemples**, quelques-unes de ces opérations, essayons d'évaluer la contribution économique en terme environnemental d'un port d'estuaire comme Rouen.

En France, deux Ports Autonomes seulement - Rouen et Bordeaux - peuvent se prévaloir, grâce à leur localisation de ports de fond d'estuaire, d'une situation naturelle favorable au développement durable et saisir cette opportunité pour mettre facilement en pratique une politique portuaire conforme à cet esprit.

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation